



Produire la mission CHOIX DU STATUT SOCIAL DU CHEF D'ENTREPRISE

UNE JOURNEE POUR

- Faire un point général sur les principales questions "métier"
- Disposer d'une méthode d'analyse
- Définir le contenu de la mission « Choix du statut »
- Disposer d'outils pour produire la mission
- Réaliser concrètement une mission au moyen d'un logiciel informatique

Lieu :

LYON : Bureaux Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

**1 jour :
29 SEPTEMBRE**

Public :

Niveau 2 : Destinées aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance générale en matière de protection sociale et dont le rôle est de réaliser des études avec les outils Factorielles

PROGRAMME

1. Les aspects métier

- Les logiques de chacun des régimes de protection sociale du chef d'entreprise (régime des salariés, RSI)
- Analyse comparée des prestations offertes par les régimes salarié et non salarié
 - Assurance maladie
 - Prévoyance (indemnités journalières, accidents du travail et maladies professionnelles, invalidité, décès)
 - Assurance retraite

2. La méthode d'analyse des risques sociaux

- Bilan social du chef d'entreprise
- Comparaison des charges sociales et fiscales
- Détermination des prestations

3. Le contenu de la mission

- Le document édité par le logiciel
- Les différentes parties qui le composent et les commentaires à apporter

4. Réalisation d'une étude choix du statut social

Études de cas réalisées avec le logiciel

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Maîtriser les paramètres et les outils nécessaires pour produire un diagnostic chiffré et argumenté
- Analyser concrètement la situation actuelle de votre client
- Proposer des solutions pour optimiser en simulant les différentes hypothèses envisagées

FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

THEME : PRODUIRE LA MISSION CHOIX DU STATUT SOCIAL DU CHEF D'ENTREPRISE

DATE : 29 septembre sur LYON

PRIX : Prix public par participant : 413 € TTC

Prix consenti utilisateur des outils Factorielles : 317 € TTC

PARTICIPANT

CABINET : _____

Participant 1 : _____

Participant 2 : _____

Participant 3 : _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Mail : _____

Réservé Factorielles CODE CLIENT :

FACTURATION (si différent)

CABINET : _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

PAIEMENT

Ci-joint un chèque de € correspondant à une inscription pour participant(s) à la session libellé à l'ordre de Factorielles.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives. Un seul chèque par inscription.

Date

Signature

Formations validées

Par la **CIP, CGPC, CNCIF, ANACOFI**, ainsi que le **Conseil National des Barreaux**

(Pour toutes autres chambres ou organismes, se rapprocher de France ARNAUD au 04 72 91 54 20).

Conditions générales de vente

Paiement Nos factures sont payables comptant sans escompte.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins 10 jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques.

Factorielles est un organisme agréé au titre de la formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro d'agrément est le suivant : 82.69.040.42.69.

Aucune subrogation ne sera faite. Le prix de la participation est à régler directement à Factorielles qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.

Remplacement L'annulation d'une inscription peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement de la formation, voire nous conduire à la supprimer. Nous vous offrons donc la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au matin même.

Annulation Toute annulation doit nous parvenir **par écrit**, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une **indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT**. Annulation moins de 10 jours avant le stage : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue. Factorielles se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité du prix de la formation.